





Bordereau de signature

DEL2019_0080



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	23/05/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	23/05/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-05-23)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_ 0080

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 17 MAI 2019,
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 17 mai, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 9 mai 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. **VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NATALE**, M. **SANCHEZ**, Mme **TROQUIER**, Mme **NAKACH**, M. **DIOGO**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, M. **MAYOULOU NIAMBA**, Mme **ROTOMBE**, M. **BARDET**, Mme **BEAUMEL**, M. **VACHEZ**, Mme **DAGUILLANES**, Mme **COLLETTE**, M. **NYA NJIKÉ**, Mme **JULIAN**, M. **ROSENMANN**, Mme **CAMARA** (arrivée à 19h27 avant le vote du point n°4), M. **CALAMITA**, Mme **VICTOR**, Mme **PELLICIOLI** (arrivée à 19h29 avant le vote du point n°5), M. **KRZEWSKI**.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. **RATOUCHNIAK** qui a donné pouvoir à Mme **NEDJARI**
M. **BEAULIEU** qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**,
Mme **MONIER** qui a donné pouvoir à M. **ROSENMANN**,
Mme **CAMARA** qui a donné pouvoir à Mme **NATALE** (jusqu'au vote du point n°3),
M. **DRAMÉ** qui a donné pouvoir à M. **KRZEWSKI**,
M. **TATI** qui a donné pouvoir à Mme **ROTOMBE**.

ABSENTS : Mme **DODOTE**, M. **KAPLAN**, M. **NGUYEN**, Mme **PHAM**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **COLLETTE**.

Point 3 : Avenant N° 1 au marché public de services N° 2007/14 de mise en place sur le domaine public communal de mobiliers urbains comprenant des supports d'information et des abris-voyageurs.

- suite DEL2019_

0080

portant Avenant n°1 au marché public de services N°2007/14 de mise en place sur le domaine public communal de mobiliers urbains comprenant des supports d'information et des abris-voyageurs(2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1414-4,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007, portant conclusion du marché public de services n°2007/14 de mise en place sur le domaine public communal de mobiliers urbains comprenant des supports d'information et des abris-voyageurs avec la Société JC DECAUX Mobilier Urbain sis 17 rue Soyer à Neuilly-sur-Seine, pour une durée de 12 ans à compter de sa date de notification,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 15 avril 2019, sur la conclusion de l'avenant n°1,

CONSIDÉRANT *d'une part que le marché n°2007/14 prend fin le 18 juillet 2019, et d'autre part l'évolution de la réglementation afférente à ce type de prestation, une procédure de concession doit être mise en œuvre afin de désigner le futur attributaire du contrat de mobilier urbain,*

CONSIDÉRANT *en outre l'engagement de la commune dans l'établissement d'un règlement local de publicité, un délai supplémentaire rendu nécessaire à la préparation du dossier de consultation des entreprises,*

CONSIDÉRANT *alors qu'il convient d'entériner par voie d'avenant la prolongation de durée du marché public d'une année, soit du 18 juillet 2019 au 17 juillet 2020 inclus,*

CONSIDÉRANT *un raisonnement linéaire valant sur la durée du marché, à proportion égale de chiffre d'affaires, cet avenant représente une modification d'environ 8,33 % du montant initial,*

CONSIDÉRANT *que toutes les clauses et conditions du marché initial, non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,*

CONSIDÉRANT *l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 avril 2019,*

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE :

de la prolongation d'une année du marché public de services n°2007/14 de mise en place sur le domaine public communal de mobiliers urbains comprenant des supports d'information et des abris-voyageurs à compter du 18 juillet 2019,

de l'application de toutes les clauses et conditions du contrat initial non modifiées par celles de l'avenant ;

DÉCIDE DE CONCLURE l'avenant n° 1 au dit marché avec la Société JC DECAUX Mobilier Urbain ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cet avenant n° 1 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le 23 MAI 2019
Affiché en Mairie le 23 MAI 2019
Publié au RAA le 23 MAI 2019